



MAIRIE DE LACENAS

- **APPROUVE** le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 et que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2 - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2021, qui s'établit ainsi :

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	MONTANT		MONTANT
Recettes d'investissement	355 010.04 €	Recettes de fonctionnement	633 032.01 €
Dépenses d'investissement	152 902.22 €	Dépenses de fonctionnement	550 915.92 €
Total – Excédent de clôture	202 107.82 €	Total – Excédent de clôture	82 116.09 €
Report Excédent 2020	244 350.51 €	Report Excédent 2020	247 260.61 €
Restes à réaliser dépenses	733 090.00 €		
Restes à réaliser recettes	276 921.00 €		
Solde restes à réaliser	-456 169.00 €		
Résultat déficitaire de clôture (investissement)	-9 710.67 €	Résultat excédentaire de clôture (fonctionnement)	329 376.70 €

RESULTAT GLOBAL A REPORTER AU BP : 319 666.03€

Mme le Maire disposant de 2 pouvoirs ceux-ci ne seront pas pris en compte lors du vote du compte administratif. M. Jean-François GRIZARD, 2^{ème} adjoint, est désigné pour prendre la présidence, procéder au vote du compte administratif et invite le Conseil Municipal à se prononcer.

Hors la présence de Mme le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2021.

3 - AFFECTATION DU RESULTAT DU FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.



MAIRIE DE LACENAS

Constatant que le compte administratif fait apparaître : un excédent de fonctionnement de 329 376.70€.
un déficit de fonctionnement de 0.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme énoncé ci-dessous.

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	82 116,09 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	247 260,61 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	329 376,70 €
D Solde d'exécution d'investissement	446 458,33 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	-456 169,00 €
Besoin de financement F	=D+E -9 710,67 €
AFFECTATION = C	=G+H 329 376,70 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	9 710,67 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	319 666,03 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

4 - AUTORISATION LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PAR CALAD' ETUDES POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU STADE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité pour la commune de réaliser un appel d'offres pour le projet de l'élargissement du Chemin du Stade sur la commune de Lacenas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :



MAIRIE DE LACENAS

- Se **DECLARE FAVORABLE** au lancement de l'appel d'offres pour le projet de l'élargissement du Chemin du Stade comme le prévoit la délégation de Mme le Maire par voie de délibération N°2020-015 du 5 juin 2020.

5 - CESSION PAR NEXITY A LA COMMUNE DES PARCELLES A1467, A1447, A1459, A1463, A1462, A1404 SITUÉES LE LONG DU CHEMIN DU STADE

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vue de l'élargissement du Chemin du Stade, la société NEXITY accepte de céder 6 parcelles à la commune en bordure du lotissement du Clos Gerbon 2, pour une superficie totale de 474 m². Le montant négocié avec la Société NEXITY est de 474€. Il convient de réaliser cette cession par un acte notarial.

Les parcelles concernées sont :

- Référence cadastrale A1467 : superficie 29 m²
- Référence cadastrale A1447 : superficie 125 m²
- Référence cadastrale A1459 : superficie 85 m²
- Référence cadastrale A1463 : superficie 43 m²
- Référence cadastrale A1462 : superficie 138 m²
- Référence cadastrale A1404 : superficie 54 m²



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Se **DECLARE FAVORABLE** à l'achat des parcelles comme énoncé, ci-dessus, pour un montant de 474€ (quatre cent soixante-quatorze euros).
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.
- **APPROUVE** l'intégration des parcelles au domaine communal.
- **DIT** que les crédits nécessaires à l'acquisition des parcelles seront inscrits au budget, aux chapitres et articles prévus à cet effet.



MAIRIE DE LACENAS

6 - CESSION, A TITRE GRACIEUX, PAR NEXITY A LA COMMUNE, LA VOIRIE SITUÉE « RUE DU CLOS GERBON » TRAVERSANT LES LOTISSEMENTS CLOS DES VIGNES 1 ET 2

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que la société NEXITY va céder à titre gracieux, au profit de la commune, la voirie « Rue du Clos Gerbon » traversant les lotissements du Clos des Vignes 1 et 2. La demande de raccordement au SYDER pourra ainsi être demandée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- Se **DECLARE FAVORABLE** à l'acquisition à titre gracieux de la voirie « Rue du Clos Gerbon » traversant les lotissements du Clos des Vignes 1 et 2.
- **APPROUVE** l'intégration de la voirie « Rue du Clos Gerbon » au domaine communal.
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer au nom de la commune tous les documents et actes nécessaires auprès d'un notaire.

7 - MISE EN PLACE DE COURS DE TENNIS PAR LE TENNIS CLUB DE LACENAS POUR LES CLASSES DE CE2/CM1 ET CM2

Rapporteur : Mme Catherine RABOURDIN

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le TENNIS CLUB de Lacenas se propose de mettre en place des cours de tennis pour les classes de CE2, CM1 et CM2. Sont concernés les classes de Madame PERRETTE et M. HODIEUX.

12 séances seront programmées par niveau soit 24 séances au total.

Le coût pour cette prestation est de : 1 080€ TTC

Une convention tripartite avec l'académie (école de Lacenas), la mairie et le tennis sera mise en place.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à 11 voix POUR et 4 abstentions** (Mme Combier, M. Grizard, M. Demule et M. Sobrier) :

- Se **DECLARE FAVORABLE** à la mise en place de cours de tennis pour les classes de CE2, CM1 et CM2.
- **VALIDE** le devis d'un montant de 1 080€ TTC
- **AUTORISE** Mme le Maire à établir et signer tous documents relatifs à la mise en place des cours de tennis.

QUESTIONS DIVERSES

- Déclarations d'intention d'aliéner M. SAUZAY Paul, M. BACOT Philippe, FONCIERE 3, VILLARD Annick, MARTIN Gilles.
- Point préparation élections présidentielles du 10 avril 2022 et 24 Avril 2022
- Point travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h15.

La prochaine réunion du conseil est fixée au Lundi 21 Mars 2022 à 18H30.



MAIRIE DE LACENAS

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

2022-006	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 DU RECEVEUR
2022-007	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021
2022-008	AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021
2022-009	AUTORISATION LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PAR CALAD' ETUDES POUR L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN DU STADE
2022-010	CESSION PAR NEXITY A LA COMMUNE DES PARCELLES A1467, A1447, A1459, A1463, A1462, A1404 SITUEES LE LONG DU CHEMIN DU STADE
2022-011	CESSION, A TITRE GRACIEUX, PAR NEXITY A LA COMMUNE LA VOIRIE SITUEE « RUE DU CLOS GERBON » TRAVERSANT LES LOTISSEMENTS CLOS DES VIGNES 1 ET 2
2022-012	MISE EN PLACE DE COURS DE TENNIS PAR LE TENNIS CLUB DE LACENAS POUR LES CLASSES DE CE2/CM1 ET CM2



MAIRIE DE LACENAS
